

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 18 décembre 2023
N° CD-2023-5-7-1
N° applicatif 7746

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Direction

Direction des routes, des infrastructures et des mobilités

Service consulté

Direction des Finances
Direction Juridique
Délégations Territoriales

BUDGET PRIMITIF 2024 - RESEAUX ET MOBILITE

Résumé : Parmi les besoins fondamentaux à assurer pour nos concitoyens figure en bonne place la mobilité.

Avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace et le transfert du réseau routier national non concédé, la Collectivité a désormais tous les leviers en main en tant que gestionnaire unifié des voiries structurantes alsaciennes. Forte de cette position, elle entend également investir un champ élargi d'interventions en matière de réseaux et de mobilité, en prenant à bras le corps les questions de report modal et de nouvelles mobilités en Alsace.

Dans le domaine des infrastructures, routes et mobilités, environ 1 000 agents, dont près de 800 dans les territoires, œuvrent au quotidien à la réussite d'une politique ambitieuse alliant le service à l'utilisateur - le service hivernal en est le meilleur exemple mais on peut citer également les travaux effectués de nuit pour limiter l'impact sur les usagers -, l'investissement volontariste dans les mobilités douces, à la prise en compte de la biodiversité dans les opérations du quotidien (fauches tardives, traversées de batraciens..), comme dans les nouvelles infrastructures.

Pour la politique des infrastructures, routes et mobilités, le montant global des crédits de paiement 2024 s'élève à un total d'environ 147,4 M€ en dépenses (dont environ 30,41 M€ en fonctionnement) et d'environ 16 M€ en recettes (dont 2,96 M€ en fonctionnement). Le montant des autorisations de programme supplémentaires s'élève à un total arrondi de 58,2 M€ en dépenses et 0,95 M€ en recettes. Le montant des autorisations d'engagement s'élève à 86 000 € en dépenses.

Les questions d'accessibilité aux réseaux étant primordiales pour les territoires de montagne, le choix a été fait de présenter, dans le présent rapport, les propositions du budget 2024 pour l'ensemble des dépenses et recettes liées à la politique des infrastructures, routes et mobilités, ainsi qu'à la politique en faveur de la Montagne.

Pour la politique en faveur de la montagne, il est proposé d'inscrire un budget en crédit de paiement à hauteur de 1 710 650 € et aucune recette, ce qui représente une légère baisse de 6 % par rapport au Budget Primitif 2023, due principalement à la fin de l'accompagnement par un bureau d'études sur la stratégie montagne.

I) Les orientations et actions phares du budget 2024

Le budget primitif relatif à la **politique des routes, des infrastructures et des mobilités** se décompose en quatre secteurs afin de traduire les besoins nécessaires de la CeA pour exercer pleinement ses responsabilités, ses attributions dans un domaine où sa compétence est de droit et où les attentes des Alsaciens sont fortes :

- ❖ Le secteur budgétaire « **Entretien et exploitation** » qui a pour principal objectif de maintenir un bon niveau d'entretien du réseau routier afin de garantir, durablement, aux usagers des conditions de déplacement sûres et fluides. Cette partie du budget, avec l'intégration des besoins relatifs à la maintenance du réseau routier et autoroutier national transféré à la CeA au 1^{er} janvier 2021, représente près des 2/3 du budget total de cette politique.

Ce budget devrait permettre de maintenir en état notre patrimoine et ce malgré la forte hausse des prix des matériaux et de l'énergie constatée les deux dernières années.

Parmi les principales dépenses projetées en 2024 dans ce secteur figurent les opérations de renouvellement des couches de roulement, les opérations d'aménagement des traverses d'agglomération, ou encore les travaux d'équipement du réseau au moyen de signalisations horizontale (peinture) et verticale (panneaux, portiques, potences..) et de dispositifs de retenue (glissières). La maintenance des ouvrages d'art est également une part importante compte-tenu du vieillissement progressif des ouvrages qui pour la plupart ont été construit durant les « 30 glorieuses ». Les dépenses inhérentes au développement du système informatique lié au développement du système informatique de collecte et de contrôle de la taxe poids-lourds pourraient être engagées à compter du deuxième semestre 2024 en fonction du bon aboutissement du marché de choix d'un opérateur. Les dépenses de fonctionnement R-PASS resteront en 2024 assez modestes (0,425 M€) car limitées à ce stade au coût de l'assistant à maîtrise d'ouvrage en charge de la concertation.

Après les étapes budgétaires complémentaires de l'année 2023, cette section budgétaire s'élève à plus de 110 M€ de prévisions de dépenses (dont 80 M€ d'investissement). Des chantiers complémentaires au programme initial ont été identifiés en cours d'année, notamment pour les ouvrages d'art et la maintenance des routes départementales.

- ❖ Le secteur budgétaire « **Travaux neufs** » regroupe les opérations d'aménagements routiers neufs qui selon leur niveau d'avancement mobilisent des crédits d'études ou de travaux et s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires.

Un des points les plus marquants de l'année 2023 concerne l'arrêt des travaux pour la déviation de CHATENOIS, suite à l'annulation par le tribunal administratif de Strasbourg de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Le chantier, qui était dans sa phase finale, est suspendu.

De fortes incertitudes ont également pesé sur l'opération « RD14 / RD133 SAVERNE BOUXWILLER » (5,5 M€ de crédits de paiement votés au BP 2023) du fait de la contestation par une entreprise candidate à l'attribution du marché de travaux.

Avec ces 2 opérations, ce sont plus de 10 millions d'euros prévus initialement en 2023 qui se décalent sur 2024, voire ultérieurement pour la déviation de CHATENOIS selon la date de redémarrage effectif des travaux.

Les opérations suivantes sont à mettre en avant compte tenu des dépenses importantes prévues sur 2024 :

- L'aménagement de la RD 105 à SAINT LOUIS – 5A3F : cette opération, évaluée à 74,5 M€ TTC (valeur janvier 2023), consiste à améliorer l'accessibilité de l'agglomération des 3 Frontières depuis l'A35, notamment via la RD105.

Les crédits 2024 (9,863 M€) correspondent aux paiements de la maîtrise d'œuvre et des premiers travaux (reprise de l'échangeur 37 et de la portion d'autoroute associée). Dans l'hypothèse favorable d'une notification du marché en décembre 2023 et d'un démarrage des travaux début d'année, cette opération pourrait mobiliser jusqu'à 21 M€ de crédits de paiement 2024 : un point d'étape sera alors nécessaire à l'occasion de la DM1 pour ajuster cette ligne budgétaire.

Les travaux se poursuivront jusqu'en 2026 avec des montants importants de dépenses en 2025 et 2026. Cette opération est financée par des partenaires publics à plus de 50% (SAINT LOUIS AGGLOMERATION, ETAT et Confédération Suisse) et à ce titre, 2,5 M€ sont inscrits en recettes 2024.

- La liaison SAVERNE – BOUXWILLER – RD133/14 : les crédits 2024 sont évalués à hauteur de 6,697 M€ en dépenses afin de prendre en compte le report d'une grande partie des travaux initialement prévus en 2023, et ce en raison d'un recours sur l'attribution du marché des travaux.
- Le réaménagement de l'échangeur RD1083 - RD426 à ERSTEIN : 1,8 M€ de dépenses sont prévues en 2024 pour le démarrage des travaux de la première phase pour les aménagements « modes doux ». Une hypothèse haute s'élève à 5,1 M€ si le gros des travaux est réalisé courant de l'été 2024 : un point d'étape sera alors nécessaire à l'occasion de la DM1 pour ajuster cette ligne budgétaire.
- La liaison entre la RD1066 et la RD35 à VIEUX THANN : les dépenses 2024 concernent la fin des travaux en cours (2,150 M€).
- La requalification de la RD 430 : un budget 2024 de 1,190 M€ est nécessaire pour la poursuite des études relative à la passerelle « modes doux » à Kingersheim, et la sécurisation de l'échangeur n°6 avec la création d'un giratoire sur la RD2.

- La RD 18 - Liaison A4 à LORENTZEN : les dépenses, 1 M€ en 2024, concerneront notamment la réalisation des premières mesures compensatoires, avec la plantation de haies, liées notamment aux aménagements fonciers agricoles et forestiers. Cette opération se poursuivra en 2025 – 2027.
- La rocade Ouest de COLMAR : le montant des crédits de paiement 2024, 0,6 M€, correspond au financement de la poursuite des études avec notamment le dépôt des dossiers d'autorisation et la réalisation de l'enquête publique.

Plusieurs autres opérations du secteur des travaux neufs nécessitent également l'inscription de crédits de paiement en 2024, plus modestes, et qui sont détaillés dans l'annexe 1.

Le budget proposé pour les travaux neufs passe de 47,6 M€ à 33,5 M€ entre les BP 2023 et 2024.

- ❖ Le secteur budgétaire « **Mobilités** » est composé des dépenses et recettes afférentes aux aménagements de pistes cyclables, sur domaine CeA ou sur domaine de tiers, des parkings de co-voiturage et autres actions en faveur de la mobilité.

Pour 2024, l'enveloppe budgétaire allouée à l'entretien des itinéraires cyclables intègre également le financement des aides aux partenaires pour la prise en charge de l'entretien des itinéraires cyclables structurants hors emprises départementales, en application du nouveau plan « vélo » adopté en 2023.

Près de 3 M€ en investissement seront consacrés en 2024 par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'aménagement d'itinéraires cyclables sur son territoire.

Il est rappelé qu'en complément du financement des opérations réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace, plusieurs projets d'itinéraires cyclables ont fait l'objet en 2023 de participations au titre du Fonds Attractivité Alsace :

- Itinéraire cyclable entre Cernay et Aspach le Bas/ Aspach le Haut : 386 497 €
- Passerelle sur l'Ill : 162 590 €
- Liaison cyclable Riedisheim – Illzach : 56 905 €,
- Voie verte du Haag : 42 619 €
- Itinéraire cyclable Baldronn à Bergbieten : 37 840 €
- Liaison entre Muttersholtz et Hilsenheim : 26 320 €
- Itinéraire cyclable entre Cosswiller à Wasselonne : 17 735 €
- Liaison véloroute vignoble à Kientzwillé : 15 628 € et liaison de desserte Scherwiller – Chatenois – Sélestat : 10 796 €
- Aménagement cyclable rue du Rossignol à Saverne : 6 817 €

Le financement de travaux d'aménagements d'aires de co-voiturage (CHATENOIS, WAHLENHEIM), ainsi que diverses actions en faveur de la mobilité (défi « j'y vais », programmation d'autoréparation pour les collègues...) viennent compléter le programme 2024 dans ce domaine.

Un budget complémentaire est également prévu en 2024 au titre des aides aux partenaires pour la prise en charge de l'entretien des itinéraires cyclables dans le cadre de la mise en œuvre progressive du « plan vélo » dont le schéma directeur des itinéraires cyclables structurants alsaciens a été approuvé par délibération n° CD-2023-3-7-1 du Conseil du 19 juin 2023.

- ❖ Le secteur budgétaire « **Grands équipements et infrastructures de communication** » permet de soutenir divers projets structurants de notre territoire (ports alsaciens...), favoriser le déplacement par le rail (lignes de fret, liaisons et raccordements ferroviaires...), et financer les opérations « routes » inscrites au CPER dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un tiers.

Les études des liaisons ferroviaires transfrontalières (THNS, Liaison Colmar-Fribourg, Nouvelle liaison ferroviaire Euroairport...) sont prévues dans ce secteur budgétaire. En outre, ce secteur budgétaire intègre l'achèvement du paiement des conventions de financement existantes pour des opérations issues du CPER 2015-2022 pour lesquelles la CeA n'est pas maître d'ouvrage, le budget 2024 y consacre un volume de crédits de paiement de près de 2 M€.

Ces participations, ainsi que le financement des études et travaux pour le maintien des lignes de fret composent la partie « Grands Equipements » du budget de la politique des routes, des infrastructures et des mobilités.

La **politique de la montagne** couvre essentiellement le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace aux stations de montagne alsacienne : le Champ du Feu (hors alpin) et les 4 syndicats mixtes du Lac Blanc, des stations de la Vallée de Munster, du Markstein-Grand Ballon et du Ballon d'Alsace.

Ces stations de moyenne montagne subissent les conséquences du changement climatique mais également de la crise économique (augmentation des charges en énergie notamment). D'autres enjeux sont également à prendre en compte : les questions de fréquentation et d'accueil d'un public toujours plus nombreux sur les sommets vosgiens, la mobilité, la cohabitation entre touristes et habitants des territoires de montagne, ...

Une étude sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace a été menée de début 2022 à mi 2023 pour servir d'aide à la décision en vue de proposer des orientations pour faire face au défi climatique et poursuivre dans la voie du 4 saisons. L'année 2024 sera donc consacrée à la redéfinition de la feuille de route de la Collectivité européenne d'Alsace, en tenant compte des résultats de cette étude.

A travers l'association des acteurs de la montagne, il s'agira de trouver les pistes pour rendre le tourisme en montagne plus durable, moins dépendant économiquement de la neige et praticable à différentes périodes de l'année (dessaisonnalisation de l'offre), le ski demeurant cependant un produit d'appel essentiel.

Une nouvelle politique montagne, issue de ces échanges, devrait être proposée à l'approbation de l'Assemblée plénière d'ici fin 2024.

Sur le site du Champ du Feu, une concertation avec le grand public a été menée du 8 juin au 23 juillet sur le projet de reconversion-modernisation du domaine nordique et pédestre. Le bilan a été approuvé par délibération n° CP-2023-8-10-7 de la Commission permanente du 20 octobre 2023. Pour le Champ du Feu, après la concertation, les prochaines étapes sont les suivantes :

- le projet du pôle nordique des Myrtilles sera ajusté,
- des expertises complémentaires seront engagées :
 - dans le domaine de la ressource en eau,

- sur le futur modèle économique et de gestion des équipements, existants et à venir.

Le dossier sera ensuite transmis aux services de l'Etat. Une enquête publique devrait être organisée au cours de l'année 2024, afin de permettre aux alsaciens de s'exprimer à nouveau sur le sujet, sur la base d'un projet arrêté et plus finement détaillé.

Pour le SMIBA, l'entrée du Département des Vosges au sein de la structure au 1er janvier 2024 a été actée. Les statuts et la charte des membres ont été approuvés par la Commission permanente du 8 décembre 2023. L'objectif est d'aboutir à une meilleure performance de la station, à travers notamment une stratégie de diversification. Il conviendra de veiller à trouver, sur cette station plus particulièrement, un équilibre dans son exploitation, pour éviter de retrouver la situation antérieure pour laquelle les membres ont dû se mobiliser pour assainir les dettes et les déficits d'exploitation cumulés.

Le soutien aux syndicats mixtes de montagne restera au même niveau que celui de 2023, tant en fonctionnement qu'en investissement. La Collectivité européenne d'Alsace sera à leur côté pour les accompagner dans la définition de leur programmation pluriannuelle des investissements nécessaires à la poursuite de leur évolution 4 saisons et à la prise en compte des résultats de l'étude (viser la performance).

II) Présentation du montant global des inscriptions budgétaires

Pour l'ensemble de la politique en faveur des infrastructures, des routes et des mobilités, les inscriptions budgétaires sollicitées s'élèvent à :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 30 408 845 € et un total d'autorisation d'engagement de 86 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 117 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 58 174 513,31 €.
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 960 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 13 079 498 € et un total d'autorisation de programme de 950 000 €.

Pour la politique montagne, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement de 1 710 650 €, répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses, un crédit de paiement de 855 650 €,
- Pour la section d'investissement, en dépenses, un crédit de paiement de 855 000 €.

III) Synthèse de la 7^{ème} COMMISSION Réseaux et mobilités

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la 7^{ème} Commission réseaux et mobilités, intégrant la politique en faveur des routes, infrastructures et mobilités d'une part, et la politique en faveur de la montagne d'autre part :

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	30 155 090,25	29 754 736,00	31 264 495,00	1 509 759,00	5,07%	86 000,00
Dépenses d'investissement	116 976 448,69	121 932 500,00	117 855 000,00	-4 077 500,00	-3,34%	58 174 513,31
Total dépenses (A)	147 131 538,94	151 687 236,00	149 119 495,00	-2 567 741,00	-1,69%	58 260 513,31
Recettes de fonctionnement	3 338 068,42	2 795 000,00	2 960 000,00	165 000,00	5,90%	0,00
Recettes d'investissement	21 340 343,54	25 899 393,00	13 079 498,00	-12 819 895,00	-49,50%	950 000,00
Total Recettes (B)	24 678 411,96	28 694 393,00	16 039 498,00	-12 654 895,00	-44,10%	950 000,00

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget Primitif 2024 pour la commission n°7 un budget de 149 119 495 € en dépenses et 16 039 498 € en recettes qui se ventile ainsi :

Pour la politique des routes, infrastructures et mobilités (cf. annexe 2.1)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 30 408 845 € et un total d'autorisation d'engagement de 86 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 117 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 58 174 513,31 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 960 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 13 079 498 € et un total d'autorisation de programme de 950 000 €,

Pour la politique en faveur de la montagne (cf. annexe 2.2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 855 650 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 855 000 €
- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2.1 et 2.2 du présent rapport.
- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Colmar d'un montant maximum de 45 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de COLMAR. Les crédits seront prélevés sur le programme 083 (opération P083O002), chapitre 65, fonction 843, nature 657348

- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Mulhouse d'un montant maximum de 45 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 083 (opération P083O002), chapitre 65, fonction 843, nature 657348.
- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Colmar d'un montant maximum de 160 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de COLMAR. Les crédits seront prélevés sur le programme 075 (opération P075O001), chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.
- ❖ d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Mulhouse d'un montant maximum de 160 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 075 (opération P075O001), chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.